

## **Compte Rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2018**

**Présents** : F. PERN-SAVIGNAC, G. TILLON, G. BOUISSET, P. OGBURN, F. REVELLI, MC PHILIPPEAU, J. MAGUET, E. DUJARDIN

**Excusés** : D. COURDESSES (pouvoir) – N. CASTEX (pouvoir) – A. TARTINI (pouvoir) – P. SERAYSSOL (pouvoir) – JL CAGNAC (pouvoir)

**Absents** : P. DAURE – C. JOUANY

**Secrétaire de Séance** : Georgette TILLON.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 19 avril 2018 approuvé et paraphé par tous.

### **1) Décision modificative : virement de crédits**

Madame le Maire informe l'assemblée que pour des raisons d'arrondi, il convient d'augmenter les comptes de constatation des amortissements d'un montant de 5 €.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### **2) Programme de voirie 2018 : choix de l'entreprise**

Madame le Maire informe l'Assemblée que la consultation des entreprises a été faite par l'Atelier Concept Voirie-réseaux, maître d'œuvre de la voirie communale - Programme 2018. Suite à l'analyse des offres avec la commission d'appel d'offres, elle propose de retenir l'entreprise PRUNET TP présentant l'offre la mieux disante, pour un montant de 55 951 € HT.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

### **3) Réhabilitation du presbytère**

Madame le Maire fait lecture au Conseil d'un courrier électronique adressé à la Commune par M. MONTASTRUC indiquant qu'en contre partie du dérangement occasionné par les futurs travaux, il propose dorénavant à la Commune de vendre sa parcelle D 228 au prix de 20 000 €.

Madame le Maire demande ensuite à Monsieur TORRAO, maître d'œuvre du projet, de présenter au conseil municipal les conclusions du diagnostic réalisé.

Avant approbation de ce diagnostic, Madame le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les points suivants :

- L'acquisition de la parcelle de M. MONTASTRUC au prix de 20 000 € à laquelle l'Assemblée s'est montrée unanimement défavorable.
- L'aménagement du jardin du presbytère en un lieu partagé entre un espace pour les locataires, un espace public et un cheminement permettant de relier la rue de la Brèche à la Grand Rue en passant par le jardin. Le Conseil s'est prononcé en faveur de cet aménagement.
- Le système de chauffage : le conseil a opté pour un chauffage électrique intégrant un système de climatisation pour l'espace séjour des appartements.
- La nécessité de réaliser une phase de décroûtage des façades des bâtiments avant le démarrage des travaux, afin de pouvoir constater l'état des surfaces à conserver. Le Conseil y est unanimement favorable.

Madame le Maire demande ensuite aux membres du Conseil d'approuver le diagnostic tel qu'il a été présenté par le Maître d'œuvre.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

#### Choix du Bureau de Contrôle et du coordonnateur SPS

La consultation des entreprises a été réalisée par Tarn et Garonne Conseil Collectivités. Après analyse des offres, Madame le Maire propose de retenir :

- L'APAVE comme bureau de contrôle pour un montant de 6 262.00 € HT,
- Le cabinet BATTUT comme coordonnateur SPS pour un montant de 1 935 € HT.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

#### **4) Participation de la Commune aux frais de transports scolaires pour l'année 2018/2019**

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée de la lettre qui lui a été adressée par la Présidente du Conseil Régional, concernant une éventuelle prise en charge par la Commune de la participation financière des familles aux frais de transports scolaires pour l'année 2018-2019 dont les tarifs sont 90 € pour les demi-pensionnaires, 46 € pour les internes. Il est proposé de reconduire les montants suivants :

- . **46 €** pour le transport des élèves internes,
- . **51 €** pour le transport des élèves vers l'Ecole de Montricoux,
- . **46 €** pour le transport des élèves vers les Collèges et Lycées,
- . **46 €** pour le transport des élèves scolarisés hors département, en Région Midi-Pyrénées, selon les cas de figure définis par le Conseil Régional (discipline non enseignée dans les établissements du Tarn-et-Garonne...),
- . enfin de prendre en charge à hauteur de **46 €** le transport des élèves fréquentant un centre de formation d'apprentis (à condition qu'ils n'aient pas 18 ans au 30 juin précédant la rentrée scolaire).

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

#### **5) Maison de Santé Pluriprofessionnelle : acquisition des parcelles D 1413, D 1415, D 4, D 10, D 11 et D 12**

Madame le Maire rappelle le projet d'acquisition de la MSP de Montricoux par la commune et les travaux d'agrandissement nécessaires à sa pérennité.

Elle propose le plan de financement suivant :

##### Dépenses

Achat	300 000 €
Frais de notaire	24 000 €
Travaux	180 000 €

##### Recettes

Subvention Etat	207 000 €
Subvention CD	45 000 €
Subvention Région	90 000 €
CCQVA	18 000 €
Autofinancement	144 000 €

TOTAL de l'opération : 504 000 € TTC

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Conférence de presse pour le festival Reggae le 01/06/2018 à 18 h 30
- Réunion publique de présentation de la SCIC Pays Midi Quercy Energies Citoyennes le 15/06/2018 à 20 h 30